



2, route de Clisson

Code postal : 44190

Tél : 02.40.54.76.38

mairie.saintluminedeclisson@orange.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 FEVRIER 2021

1°) Présentation du PLH

Madame Marie-Françoise RIVIERE, Adjointe à l'Urbanisme, indique que le Plan Local de l'Habitat est un document de planification réglementaire obligatoire pour les communautés d'agglomération et donc pour Clisson Sèvre et Maine Agglo depuis la fusion des deux intercommunalités.

Elaboré pour une durée de six ans, le PLH de Clisson Sèvre et Maine agglo constitue un véritable outil stratégique au service du développement du territoire et doit porter une politique ambitieuse de production de logements adaptée au parcours résidentiel de tous les habitants du territoire, et répondant aux besoins spécifiques de tous les publics.

Madame RIVIERE fait une présentation du diagnostic, des 5 grandes orientations et du programme d'actions définis. Elle précise par ailleurs les objectifs territorialisés de production de logements.

Le Conseil Municipal de Saint-Lumine-de-Clisson émet un avis favorable au projet de PLH dont l'approbation est prévue en juin 2021 par le conseil communautaire.

2°) Conventions d'accompagnement du CAUE

L'évolution de la mairie sur le site actuel a récemment fait l'objet d'une réflexion avec un accompagnement du CAUE.

Il est demandé une étude comparative imaginant le déplacement de l'équipement sur le site de la résidence du Vignoble.

Pour cette étude, le Conseil Municipal approuve une convention d'accompagnement avec le CAUE pour la réflexion préalable sur le devenir de la mairie intégrant le site de la résidence du Vignoble.

Le coût de cet accompagnement s'élève à 3 600 € et comprend :

- l'analyse urbaine et paysagère
- l'analyse architecturale et fonctionnelle
- l'analyse des besoins et la définition des enjeux
- l'élaboration de scénarii
- l'élaboration d'un cahier des charges
- l'accompagnement jusqu'au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

3°) Convention de groupement de commandes pour les prestations de curage des fossés de voirie communale et communautaire

Le marché en cours de curage des fossés communaux a été attribué à 2LTP et arrive à échéance le 17 mai 2021. Il convient donc de le renouveler pour une nouvelle durée de 4 ans.

Dans un souci de rationalisation de la commande publique, les communes et Clisson Sèvre et Maine Agglo ont la possibilité de constituer un groupement de commande ayant pour objet la désignation d'un prestataire unique.

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes relatif aux prestations de curage des fossés de voirie communale et communautaire dont le coordonnateur est Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention correspondante.

M. Xavier GUILLOU est désigné membre titulaire et M. Stéphane BOURON membre suppléant pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement.

4°) **Convention de groupement de commandes pour les prestations de fauchage et élagage des réseaux de voirie communale et communautaire**

Le marché en cours de fauchage et d'élagage des réseaux de voirie communale a été attribué à l'entreprise L'HOMMEAU et arrive à échéance le 19 mai 2021. Il convient donc de le renouveler pour une nouvelle durée de 4 ans.

Tout comme pour les prestations de curage des fossés, le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes sous l'égide de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour désigner un prestataire unique.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention correspondante.

M. Xavier GUILLOU est désigné membre titulaire et M. Stéphane BOURON membre suppléant pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement.

5°) **Demande de subvention au titre de la DSIL 2021**

Des travaux de réhabilitation de la couverture et de mise en sécurité de la résidence du Vignoble s'avèrent nécessaires. Le montant de ces travaux s'élève à 77 430 € HT.

Il est sollicité une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2021 pour cette opération dont le plan de financement s'établit de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT		
Intitulé	Montant € HT	Prestataire
DEPENSES		
Remplacement total de corniche et sous corniche en pierre de tuffeau	37 761,05 €	Les tailleurs de pierre nantais - Sainte Luce sur Loire
Réfection de la couverture	34 709,57 €	Lebreton
Remise en état mur de clôture et puits	4 959,54 €	Eléments pierre - Le Pallet
TOTAL DEPENSES	77 430,16 €	
RECETTES		
DSIL sollicitée	34 844,00 €	45%
Reste à charge Commune	42 586,00 €	55%
TOTAL RECETTES	77 430,00 €	100%

Le Conseil Municipal approuve l'opération, son plan de financement et sollicite une subvention de 34 844 € au titre de la DSIL 2021.

6°) Modification des statuts du SYDELA

La Commune étant membre du SYDELA, le Conseil Municipal est invité à approuver les nouveaux statuts de ce dernier.

La modification porte sur le nouveau périmètre d'intervention pour tenir compte :

- de l'intégration de la communauté d'Agglomération Cap Atlantique,
- du transfert de la commune de Villeneuve-en-Retz vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (à la suite de l'intégration de cette commune à Pornic Agglo Pays de Retz).

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SYDELA.

7°) Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Afin de renforcer le service Enfance et de préparer le départ à la retraite d'un agent, le Conseil Municipal décide de recruter un agent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Ce dispositif qui s'adresse aux personnes les plus éloignées du marché du travail prévoit un accompagnement tout au long du parcours et un volet formation. Il permet l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 % du SMIC horaire brut sur une durée hebdomadaire de 20h00.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- Grade : adjoint d'animation
- Intitulé du poste : agent polyvalent d'animation
- Durée du contrat : du 15 février au 14 octobre 2021 (8 mois)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : IB 354 IM 330

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à cette décision dont le contrat de travail et les éventuels avenants relatifs notamment à un renouvellement.

8°) Pacte de gouvernance de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Point retiré de l'ordre du jour.

9°) Questions diverses

Principaux marchés signés par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations :

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT HT	DATE SIGNATURE
Ma petite ferme chez vous	Abri éco-pâturage	1 374,17	08/01/2021
Ma petite ferme chez vous	Rallonge clôture éco-pâturage	584,00	08/01/2021
Menuiserie HF	Remplacement d'un vitrage à l'Accueil périscolaire	733,00	08/01/2021
Menuiserie HF	Moteur volet roulant	556,00	08/01/2021
ORAPI HYGIENE ANGERS	Produits d'entretien	1 915,08	22/01/2021
Ets Bernard LECLAIR	Eclairage d'évacuation	1 555,07	25/01/2021

La Maire,

Janik RIVIERE